

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 28 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance règlementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 29 septembre 2021.

Gemma Vibert,
Greffière